

Présentation de l'association Famille Rurale	2
Description de la structure	3
<i>La structure d'accueil</i>	4
<i>L'accueil</i>	5
<i>Les périodes et horaires d'ouvertures</i>	
<i>Les modalités d'inscriptions</i>	
<i>La grille et la politique tarifaire</i>	6
<i>Le public accueilli</i>	
Journée type	7
OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	9
Objectif pédagogique 1 : développer le plaisir des vacances	
Objectif pédagogique 2 : dans un cadre ludique	
<i>Objectif opérationnel 1 « apprendre en s'amusant, s'amuser d'apprendre »</i>	10
Objectif pédagogique 3 : un lieu d'apprentissage à l'autonomie et de responsabilisation	11
<i>Objectif opérationnel 1 : accompagner l'enfant dans l'acquisition à l'autonomie</i>	
<i>Objectif opérationnel 2 : encourager la prise de décision de l'enfant</i>	
<i>Objectif opérationnel 3 : amener l'enfant à réfléchir aux règles de vie communes</i>	
<i>Objectif opérationnel 4 : développer les notions d'entraide et de partage</i>	
Objectif pédagogique 4 : Favoriser le dialogue et l'ouverture	14
<i>Objectif opérationnel 1 : laisser l'enfant s'exprimer</i>	
<i>Objectif opérationnel 2 : favoriser les échanges dans l'équipe d'animation</i>	
<i>Objectif opérationnel 3 : créer un espace de rencontre avec les parents</i>	
Les activités	17
L'équipe pédagogique et les rôles de chacun	18
La sécurité	22

PRESENTATION DE FAMILLES RURALES

Depuis plus de soixante ans, Familles Rurales participe au développement du milieu rural et accompagne des dizaines de milliers de familles dans leur vie quotidienne. Aujourd'hui, dans près de dix mille communes, partout en France, des familles, des plus jeunes aux plus âgées, s'engagent, réfléchissent et créent ensemble des services, animations et activités de proximité qui concourent à l'épanouissement de toutes les générations dans leur milieu de vie.

Ces activités, mises en œuvre par les familles, s'attachent à faire vivre les valeurs du Mouvement au travers de l'action locale, communale ou intercommunale. Mouvement reconnu d'Utilité Publique, Familles Rurales s'implique dans les débats parlementaires et exprime, à tous les échelons, les propositions qui lui semblent les plus favorables à l'épanouissement des familles vivant en milieu rural ou dans des communes à proximité des villes. Les loisirs des enfants et des jeunes sont pensés et organisés en référence aux valeurs définies dans le projet du Mouvement :

- La famille, lieu privilégié d'épanouissement et de construction de la personne
- L'implication de toutes les générations
- La responsabilité des familles et leur coresponsabilité avec des équipes d'animation
- L'ouverture à tous, quels que soient les choix politiques ou confessionnels dans un esprit de tolérance
- Le respect du cheminement de chacun

Familles Rurales a fait sien l'article 31 des Droits de l'enfant :

« Reconnaître à l'enfant le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge, et de participer librement à la vie culturelle et artistique. »

Pour Familles Rurales en effet, les loisirs contribuent à l'épanouissement de tous en favorisant la mixité sociale, culturelle et intergénérationnelle. Les loisirs, complémentaires de l'action éducative de la famille et de l'école, favorisent la prise d'initiatives, l'expérimentation, l'autonomie et la prise de responsabilités en rendant les enfants et les jeunes acteurs de leur vie.

Pour la fédération départementale Familles Rurales, les ACM sont des lieux de vie éducatifs qui se placent en alternance avec la famille, l'école c'est pourquoi notre objectif est d'associer les enfants, les parents, les élus locaux à la vie et au fonctionnement des ACM afin que le projet s'inscrive au mieux dans la vie locale.

Le projet éducatif s'adresse aux familles afin de leur faire connaître les objectifs de notre fédération mais également aux équipes afin de leur expliquer le cadre dans lequel elles interviendront.

Nos objectifs sont :

- Favoriser le développement de l'enfant, lui permettre de se construire, d'apprendre à « vivre ensemble », de développer ses compétences, de découvrir des activités en s'amusant tout en respectant le rythme de l'enfant.
- Rendre l'enfant acteur de ses loisirs, l'accueil de loisirs doit permettre de s'exprimer, proposer, choisir.
- Permettre l'apprentissage de la vie collective où l'enfant est reconnu et respecté en tant qu'individu.
- Contribuer à ce que l'enfant ait des responsabilités à sa mesure qui lui permettent de découvrir ses capacités à travers la pratique d'activités, apprendre le respect et la solidarité.

DESCRIPTION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

L'accueil de loisirs sans hébergements (ALSH) de Plouzévéde est organisé par l'association Familles Rurales de Plouzévéde, le bureau de l'association est composé uniquement de parents.

L'association Familles Rurales de Plouzévéde est une structure associative intercommunale regroupant 4 communes : Plouzévéde, Saint-Vougay, Tréflaouenan et Trézilidé, le siège social étant établi à Plouzévéde.

L'association a été créée en 1967 pour répondre à la demande des familles de pouvoir mettre en place un accueil des enfants pendant les vacances scolaires.

L'accueil de loisirs fonctionne toute l'année, à chaque période de vacances scolaires et les mercredis.

Le projet pédagogique qui donne le sens de l'action éducative de l'accueil est revu chaque année avant l'été en équipe pour conserver cohérence et dynamisme.

Notre souci constant est de développer la qualité des accueils et des activités proposés aux enfants et aux jeunes.

Un accueil de loisirs éducatif pour grandir à loisirs

- Un accueil qui répond aux besoins des enfants : besoin de jouer, de créer, d'expérimenter, de découvrir, de faire seul ou avec les autres.
- Un lieu d'accueil des enfants et de leurs parents.
- Un lieu propice à la création de relations riches, et aux rencontres entre adultes et enfants.
- Un lieu de vie où les enfants découvrent et apprennent à vivre en collectivité.
- Un lieu de partage, de coopération, de plaisir.
- Un lieu où les enfants sont acteurs de leurs loisirs : ils peuvent choisir entre plusieurs activités, en proposer, ou ne rien faire.
- Un lieu de pratique d'activités dans différents domaines (artistique et culturel, éducation à l'environnement, physique et sportif, expression, plein air...).
- Un lieu qui n'est pas une garderie : nous revendiquons l'importance du temps libre dans l'éducation des enfants.

La structure d'accueil

Pour assurer le bon fonctionnement de l'Accueil de Loisirs, les communes du bassin de vie mettent à disposition le bâtiment intercommunal « Pôle enfance » situé à Plouzévéde, rue de la vallée – 29440 Plouzévéde adjacent à la mairie, à la bibliothèque, au groupe scolaire privé et public.

Cette mise à disposition est partagée avec la garderie municipale, et le service de cantine des deux écoles. Le Pôle enfance a une capacité d'accueil de 80 enfants, (32 enfants de – 6ans) (48 enfants entre les + 6 ans et la « Passerelle »).

Le Pôle Enfance se compose :

- d'un hall d'entrée (accueil)
- deux grandes salles d'activité (une pour les enfants de 3-5 ans/ l'autre pour les enfants 6-11ans)
- une salle « Patouille » dédiée aux travaux manuels, bricolage, peinture...
- une cuisine/salle de restauration
- une salle de sieste
- une salle de repos
- une salle de motricité
- des sanitaires adaptés aux enfants et une douche
- un bureau pour l'équipe d'animations/ direction
- une buanderie (machine à laver, sèche-linge)
- un extérieur avec terrain de jeux gazonné puis un terrain de foot/basket, des paniers de baskets et buts de foot, un espace de rangement (vélos, trottinettes, ballons et jeux extérieurs).

Bien situé au cœur de la commune, l'accueil de loisirs peut bénéficier des équipements suivants :

La bibliothèque, le complexe sportif, les terrains de sports, une aire de jeux (dans la vallée), les commerces de proximité.

Un cadre rural : l'accueil de loisirs évolue dans un cadre à dominante rurale, l'existence de multiples sentiers de randonnée, de ferme pédagogique (Ferme d'Eden), de sites historiques (château de Kerjean)... nous incite à privilégier la découverte de ce milieu sous forme de balades à pied, à vélo, de visites, de jeux de piste.

La valorisation du milieu rural est en outre une valeur développée par le mouvement Familles Rurales.

Notre accueil s'inscrit donc dans cette mouvance.

De multiples acteurs socio-éducatifs : le territoire sur lequel s'inscrit l'accueil de loisirs regorge d'associations avec lesquelles nous pouvons former des partenariats : association des vanniers, associations sportives, ferme équestre, ferme pédagogique.

L'accueil :

Le centre accueille les enfants des communes de Plouzévéde, Saint-Vougay, Trézilidé, Tréflaouenan prioritairement, à partir du moment où l'enfant est scolarisé (2ans ½, 3 ans) jusqu'à 11 ans, (fin du primaire).

Périodes et horaires d'ouverture :

L'Accueil de Loisirs est ouvert les mercredis en période scolaire (de 7h30 à 18h30).
En période de vacances, l'Accueil de Loisirs fonctionne du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.
L'accueil peut se faire à la journée complète ou à la demi-journée, avec ou sans repas, en sachant que les enfants qui viennent à la demi-journée, peuvent arriver le matin de 7h30 à 10h et l'après-midi entre 13h et 14h.

L'accueil de loisirs propose aussi des mini-séjours pendant les vacances d'été. Ces mini- séjours destinés aux enfants de 6 à 11 ans font l'objet de la préparation d'un projet pédagogique spécifique à chaque séjour pour être adapté au lieu, à l'âge des participants et au mode de résidence sur place.

Modalités d'inscriptions

Vous trouverez le dossier d'inscription du centre sur le site internet : <https://famillesrurales.org> dans l'onglet « inscriptions ».

De ce fait, et tous les ans, le dossier de votre enfant devra être mis à jour, ainsi que son carnet de vaccinations et/ou certificat médical à jour ainsi que l'adhésion de l'année en cours réglée. Afin de nous permettre d'organiser au mieux l'accueil des enfants (nombre d'animateurs, de repas, ...), les familles doivent les inscrire à l'avance et avoir fourni tous les renseignements et autorisations parentales nécessaires sur le portail famille.

Ensuite, il vous sera conseillé de faire une visite du centre en compagnie de votre enfant avant le premier jour de son arrivée, de façon qu'il puisse repérer les lieux, pour cela vous pouvez prendre contact directement avec la direction du centre de loisirs, afin d'avoir plus de renseignements et de fixer un rendez-vous au préalable.

Politique tarifaire

La politique tarifaire de l'association favorise le droit aux loisirs pour tous, selon le principe d'équité et de solidarité, les tarifs sont appliqués en fonction du quotient CAF ou MSA de chaque famille.

Un courrier de relance est envoyé aux familles si leur facture n'a pas été réglée.

Vous avez le choix de régler les factures par virement, chèque, espèces, bon cesu...

La Tarification au quotient familial est applicable aux familles relevant du régime général et agricole (fournir une attestation pour les allocataires MSA) et domiciliées sur le bassin de vie de Plouzévéde, Saint-Vougay, Trézilidé ainsi que Tréflaouenan suivant le barème :

Quotient familial (QF)	Moins de 399 €	De 400 à 700 €	De 701 à 799 €	De 800 à 999 €	De 1000 à 1199 €	1200 € et plus	- autres régimes - QF non connu
Tarif journée	3,00 €	6,00 €	10,00 €	12,00 €	13,00 €	14,00 €	14,00€
Tarif ½ journée <u>avec repas</u>	3,50 €	4,00 €	6,50 €	7,50 €	8,00 €	8,00 €	8,00 €
Tarif ½ journée <u>sans repas</u>	2,00 €	3,00 €	5,00 €	6,00 €	6,50 €	6,50 €	6,50 €

- Une tarification différenciée est également applicable pour les personnes extérieurs suivant le barème :

Quotient familial (QF)	Moins de 700 €	701 € et plus
Tarif journée	7,00 €	14,00 €
Tarif ½ journée <u>avec repas</u>	4,00 €	8,00 €
Tarif ½ journée <u>sans repas</u>	3,00 €	6,50 €

Toute annulation d'inscription de l'enfant non prévenue et non justifiée avant la veille au plus tard à 10h sera facturée suivant la prévision de présence.

Facturation et aides financières :

- Le règlement du séjour se fait à la fin de chaque mois sur présentation de la facture
- Les Chèques Vacances ANCV et Chèques CESU se sont acceptés.
- Les CE d'entreprises ou autres organismes proposent des aides dans certains cas (renseignez-vous directement)
- Possibilité de régler par virement ou prélèvement (se renseigner auprès de la direction)

Public accueilli

L'Accueil de Loisirs est un accueil pour les enfants de 2 ans ½ jusqu'à 11 ans.

Pour favoriser l'accueil de tous les enfants et améliorer la qualité de cet accueil, l'association a fait le choix de renforcer son équipe pédagogique, c'est pour cela que depuis le 1^{er} septembre 2022, Marion Quillévéré a été embauché en tant que directrice adjointe du centre de loisirs, animatrice les mercredis et pendant les vacances scolaires et notamment référente handicap pour les enfants en situation de handicap. Par sa formation de monitrice éducatrice depuis 8 ans, elle a pu accompagner des enfants en foyer de protection de l'enfance et aussi des enfants en situation de handicap, c'est pour cela qu'aujourd'hui au vu de ses différentes expériences, elle est en mesure de pouvoir accompagnés famille et enfants en difficultés.

Elle reste à votre écoute et à votre disposition pour ce qui est de la prise en charge de votre enfant et/ou conseils avisés sur les démarches à effectuer au sein de nos organismes partenaires.

C'est dans nos missions de pouvoir accompagner au mieux vos enfants dans nos locaux, et nous sommes, ravis de pouvoir mettre des activités en place par rapport aux besoins, aux compétences et aux difficultés de vos enfants.

Nos missions sont de pouvoir prendre en considération vos attentes, et les mettre en pratique en allant au rythme de chaque enfant.

« Le pop corn est préparé dans le même bol, à la même température, dans la même huile et pourtant les grains n'éclatent pas tous au même moment. Ne comparez pas votre enfant aux autres, leur temps de faire POP viendra »

Tout enfant, quelle que soit la nature de son handicap, doit pouvoir y être accueilli. Les spécificités des enfants en situation de handicap nécessitent que cet accès leur soit prévu à l'avance.

De plus, nous avons la chance d'avoir à la fédération départementale du Finistère un pôle ressource handicap qui peut accompagner et sensibiliser les animateurs à l'accueil d'enfants en situation de handicap...

JOURNEE TYPE

7h30 – 9h30	Arrivée échelonnée des enfants sur le centre de loisirs - Jeux libres pour les enfants, répartis en deux salles (3-5 ans) et (6-11ans) - Un animateur est présent sur chaque groupe pour proposer, participer aux jeux et surveiller le groupe. - Un autre animateur surveille le groupe et accueille les enfants qui arrive
9h45 – 10h	Rangement des salles par les enfants et rassemblement
10h	Rassemblement, discussion sur les activités de la journée, temps de parole et d'échanges pour les enfants, propositions d'activité pour la matinée
10h15 / 11h 45	Animation/activité – l'enfant peut choisir de participer ou non à l'activité, si refus, libre choix pour l'enfant de faire ce qu'il souhaite dans le respect des autres groupes et des activités en cours
11h50 / 12h	Animation/activité – l'enfant peut choisir de participer ou non à l'activité, si refus, libre choix pour l'enfant de faire ce qu'il souhaite dans le respect des autres groupes et des activités en cours
12h	Repas pour tous à la cantine ; les plus grands se servent eux-mêmes comme au self, accompagnement de l'adulte pour les petits
13h	Fin du repas et rangement de la salle de cantine
13h : 14h	Arrivée /départ des enfants
13h15	Passage aux toilettes pour les petits et mise à la sieste -Temps calme (lecture d'une histoire, moment de repos) pour les plus grands (qui ne font pas la sieste) -Temps libre pour la salle 6-11ans
14h	Fin du temps calme pour les plus grands -Rangement et rassemblement en vue de la préparation de l'activité de l'après-midi

	-Réveil échelonné des enfants à la sieste jusqu'à 15h30, puis intégration aux différents groupes d'activités déjà en place s'ils le souhaitent.
14h30 / 15h30	activités manuelles/ bricolage/ activités suivant le thème du jour/ sports extérieurs, intérieurs... jeux libres
15h30	Réveil de sieste pour les derniers dormeurs + préparation du goûter pour deux animateurs <ul style="list-style-type: none"> - Passage aux toilettes et lavage de mains - Rangement des activités en cours - Lecture de l'histoire
16h	Goûter des enfants
16h30	Rangement du goûter pour les animateurs et temps libre pour les enfants
17h / 18h30	Départ échelonné des enfants <ul style="list-style-type: none"> - Accueil du soir/débriefing avec les familles
18h30	Les animateurs s'occupent du rangement et nettoyage de leur salle respective

- Cette journée peut être modifiée selon les animations proposées (sorties, météo, grand jeu...)
- L'équipe d'animation préserve une souplesse dans les horaires pour éviter une rigidité de l'emploi du temps
- L'équipe d'animation prévoit d'intégrer au mieux les enfants à la vie quotidienne (rangement, groupe de ménage, aide au service sur les temps de repas...)
- Le temps du repas fait partie intégrante de la journée, c'est pourquoi, il est prévu que les animateurs mangent avec les enfants, ce qui nous permet de les accompagner au mieux et les aider au besoin lors de ce temps. Notre intérêt, dans la mesure du possible, est de faire en sorte que l'enfant « goûte » à tous les aliments, dans le respect de son protocole alimentaire s'il en a un.
L'enfant ne doit pas être pressé et est libre de manger à son rythme.
- Les temps de pause des animateurs ne figurent pas sur le tableau, toutefois, chaque animateur peut prendre un temps de pause le matin et l'après-midi. Ce temps de pause n'est pas fixe : il se fera par roulement d'un ou deux animateurs à des moments plus calmes (temps libres par exemple).
Les animateurs en pause préviennent les autres.
- Note sur le temps du repas : les menus fournis par le prestataire de restauration collective et les menus seront affichés au tableau.

LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

4 objectifs pédagogiques ont été dégagés : favoriser le plaisir des vacances, développer l'autonomie et la responsabilisation de l'enfant, développer le partage et l'entraide, faire du centre un lieu ouvert aux autres.

- **Objectif pédagogique 1 : Développer le plaisir des vacances**
 Les vacances doivent rester un moment de détente et de plaisir. L'enfant est en vacances et doit s'amuser même s'il est contraint de venir
 Objectif opérationnel : Faire des vacances un moment de liberté. Pour que les vacances soient un plaisir pour l'enfant, il faut que le centre de loisirs soit un lieu de liberté négocié.
 L'enfant doit pouvoir vivre ses vacances comme il l'entend, dans les limites des règles de vie en communauté.
 - Ne pas forcer l'enfant à participer aux activités : lors des temps d'activités accompagnés par les animateurs, les enfants se rassemblent et assistent à la sensibilisation de l'activité. À la suite de cette sensibilisation, les enfants qui expriment leur refus de participer peuvent faire autre chose sous certaines conditions.
 S'il y a un animateur libre, ce groupe d'enfants sera sous sa surveillance. Le cas échéant, les enfants devront rester calme et dans la même pièce, que celle où se déroule l'activité. D'autre part, ils doivent expliquer ce qu'ils veulent faire, autrement dit, l'animateur jaugent les enfants pour savoir si certains ne cherchent pas à se mettre à l'écart par timidité, appréhension de ne pas savoir faire... Les enfants décident de faire autre chose, peuvent eux-mêmes proposer une autre activité qui peut être accompagné par un animateur libre mais en tous les cas, ils prévenus qu'ils ne peuvent revenir sur l'atelier proposé pour ne pas perturber l'activité et assumer ainsi son choix. Ainsi, si l'activité n'est pas obligatoire, certaines règles sont à respecter.
 - L'activité ou l'art de ne rien faire : si l'équipe laisse à l'enfant la liberté de ne pas faire l'activité, c'est parce qu'il peut avoir besoin de ne rien faire et de souffler, surtout les mercredis en période scolaire pendant laquelle l'enfant est déjà très sollicité. Aussi, s'il veut jouer au tracteur dans le sable, qu'il préfère poursuivre sa déambulation, l'enfant en a le droit.
 Une attention doit être tout de même portée sur les enfants qui ne veulent rien faire de façon systématique : il faudra distinguer le désir d'être tranquille et le refus de participer pour s'isoler, qui peut être signe de mal être.
 - Aménager des temps libres pendant la journée : la journée-type mixe des temps d'activités accompagnés en commun et des moments d'activités (ou d'inactivités) libres pendant lesquels l'enfant peut-être seul ou en groupe. Ces temps libres peuvent être plus ou moins encadrés par les animateurs : il peut s'agir de terminer une activité débutée plus tôt ou de les laisser organiser leurs propres jeux. Cette journée type vise donc à rompre le rythme scolaire puisque l'enfant peut mener sa journée comme il l'entend : participer ou non aux activités proposées, organiser ces moments de liberté.
- **Objectif pédagogique 2 : un cadre ludique**
 Pour que l'enfant se sente en vacances, il doit ne plus se sentir à l'école. Il faut pour cela mettre en place un cadre agréable et ludique.

- La sensibilisation et l'animation des activités : les activités seront menées de manière non scolaire, non autoritaire, plus souple, plus ludique pour là encore opérer à la rupture avec le milieu scolaire. Il est important que l'animateur sensibilise bien l'enfant à son projet d'animation pour qu'il « rentre » dans le jeu et y participe de manière volontaire et spontanée. Il est ainsi prévu que l'équipe fasse des sensibilisations de projets de manière déguisée, ou encore théâtralisée.
Le regroupement lui-même se fera de manière plaisante : une chanson de l'été choisie par les enfants, sonnera le rassemblement. Un premier grand regroupement s'opérera pour sensibiliser les enfants puis un second dans les salles de jeux respectives pour discuter des jeux et activités.
- La question des plus petits : pour les plus petits, le cadre scolaire reste une référence concernant le découpage temporel de la journée.
Les animateurs devront être particulièrement attentionné et respectueux de leurs rythmes en leur donnant des temps de repos, des temps d'activités courts, des repères (fresque du temps...). Pour donner un cadre stable aux petits, ce seront toujours les mêmes animateurs qui seront leurs référents.
Cela permet aussi aux animateurs une meilleure connaissance des besoins et rythmes particuliers de chacun des enfants.
- Les veillées : Pendant les vacances, une veillée est proposée à un groupe d'enfants.
Cette veillée est l'occasion de passer un moment privilégié avec un petit groupe d'enfants en soirée. Cette activité rompt avec le rythme quotidien de la journée et entraîne les enfants dans une ambiance ludique particulière qu'ils apprécient beaucoup.
- Objectif opérationnel : « Apprendre en s'amusant, s'amuser d'apprendre »
Il s'agit ici de susciter la curiosité naturelle de l'enfant, son envie d'apprendre et de comprendre, de combler son appétit d'expérience nouvelle. Cet apprentissage se fait de manière induite et ludique. L'activité n'est donc pas un objectif en soi mais bien un moyen d'apprendre.
 - *Proposition d'activités nouvelles, variées et de diverses natures*. Le projet d'animation doit valoriser la variété d'activités : sportive, manuelle, culturelle = jeu collectif, bricolage, jeu de société, chanson, lecture, théâtre, danse, cuisine... suivant les capacités des animateurs. Chaque enfant reste « acteur » de son activité, c'est-à-dire qu'il a le choix d'en trouver une qui lui plaît, et il doit s'y tenir jusqu'au bout.
 - *Par un projet global* : les animateurs s'efforceront de ne pas organiser des activités sans liens entre elles. Le projet global se base sur un thème qui développe autant que possible l'imaginaire.
L'activité n'est pas une fin en soi : c'est l'occasion d'apprendre, d'imaginer, de tester, de courir avec ses copains. Et au fond, peu importe que l'activité ne soit pas réalisée parfaitement ou qu'elle n'ait pas été jusqu'à son achèvement, du moment que l'enfant ait découvert tout en s'amusant.
 - *Par la découverte de l'environnement* :
Patrimoine naturel : organisation de balades nature pédestres et à vélo avec des activités en lien avec le thème choisi.
La découverte du patrimoine bâti : découverte des monuments nombreux entourant les différents sites.

Objectif pédagogique 3 : Un lieu d'apprentissage à l'autonomie et de responsabilisation

L'équipe s'accorde sur le fait que les temps au centre doivent aussi être des temps pendant lesquels l'enfant s'enrichit, se confronte à de nouvelles situations qui l'aident aussi à « grandir ».

L'équipe d'animation l'accompagnera dans cet apprentissage en le laissant prendre des initiatives sans que l'enfant soit en difficulté.

- Objectif opérationnel 1 : Accompagner l'enfant dans l'acquisition à l'autonomie

La vie dans une structure collective permet d'amener l'enfant à plus d'autonomie. Le développement de l'autonomie ne sera pas le même suivant la tranche d'âge.

Favoriser le développement de l'enfant, lui permettre de se construire, d'apprendre à « vivre ensemble », de développer ses compétences, de découvrir des activités en s'amusant tout en respectant le rythme de l'enfant.

Pour les 3-6ans : L'apprentissage à l'autonomie se fera par les moyens de gestes simples de la vie quotidienne : déposer veste et sac au porte manteau seul ; apprendre à se servir d'un couteau à table pendant le repas, se servir seul à table, aider à débarrasser (sous la surveillance de l'animateur), apprendre à se servir d'une paire de ciseaux, chercher du matériel seul (crayons feutre, papier...) et le ramener, ranger les jeux...

Pour tous, l'accent sera porté sur :

- Les notions de règles d'hygiène : se laver les mains avec les repas, nettoyer la bouche pour les plus petits après les temps de repas.
- Sur la participation des enfants à la fin des activités et pendant les temps libres, (les enfants peuvent se servir du matériel autorisé spontanément mais le range par la suite). Les animateurs veilleront à ce que cette règle soit appliquée au jour le jour.
- Pendant les repas, des groupes seront effectués pour aider aux tâches ménagères
- A travers l'alimentation : l'équipe veille à ce que les enfants goûtent de tout dans la limite des allergies alimentaires. L'enfant ne sera pas forcé de prendre une grande portion s'il n'aime pas. L'équipe devra prendre connaissance des habitudes alimentaires des enfants, allergies alimentaires, mais aussi les appétits différents d'un enfant à l'autre quel que soit son âge.
- La passerelle : Pendant les vacances, et mise en place en 2016 la passerelle répond aux besoins d'autonomie du groupe d'enfants les plus âgés du centre par la mise en place d'activités autonomes par rapport à l'ALSH.

La passerelle, ce sont des animations spécifiques et « à la carte » qui sont proposées pendant les vacances pour les « grands » du centre.

Ces animations se feront soit en intérieur (dans une salle mise à disposition) ou à l'extérieur du centre ce qui permettra à cette tranche d'âge de se détacher des plus « petits » du centre.

- Objectif opérationnel 2 : encourager la prise de décision de l'enfant

Responsabiliser l'enfant, c'est favoriser sa liberté d'opinion. Il doit pouvoir être en mesure de faire des choix et de les assumer. L'équipe d'animations préservera cet espace de liberté tout le long de sa présence, l'accueil de loisirs doit permettre de s'exprimer, proposer, choisir.

- La liberté de faire ou de ne pas faire : l'enfant à un choix à formuler qui l'engage et qu'il doit assumer dans les temps d'activités accompagnés.

- La proposition d'activités : l'enfant sera acteur de ses vacances par le pouvoir de proposer ses propres activités. Le temps de rassemblement est un moment privilégié pour ouvrir le dialogue. Il est évident que ce pouvoir de proposition ne sera pas réduit à ce temps de rassemblement et l'animateur doit être capable d'écouter l'enfant tout au long de la journée. Le programme d'activités pourra donc évoluer en fonction de ces demandes dans la mesure du possible.
- En sondant les envies et coconstruisant les activités/sorties avec les jeunes.
- En mettant en place des temps d'échanges où l'enfant peut exprimer ses envies
- Permettre à chacun de se retrouver dans une activité librement choisie. Le refus exprimé doit être respecté (en proposant des solutions intermédiaires suggérant les choses sans les imposer).

Objectif opérationnel 3 : Amener l'enfant à réfléchir aux règles de vie communes

Ce cheminement de l'enfant vers l'autonomie ne se fait pas seul. L'équipe est présente pour encourager la prise de responsabilités mais aussi pour réfréner s'il le faut. Le cadre se doit d'être structurant pour l'enfant.

La responsabilisation de l'enfant passe par la prise de conscience des autres et du monde qui nous entoure. Le centre est une micro-société dans laquelle l'enfant doit apprendre à vivre dans un climat de respect et de bien-être.

- Les règles de vie : seront établies en début d'année par les enfants (sous contrôle des animateurs). L'engagement à ces règles de vie est oral. Les animateurs expliqueront l'importance du respect de ces règles : les adultes sont là pour le garantir. L'apprentissage des responsabilités ne doit pas effacer la protection de l'adulte. Il faudra aussi décider de sanctions à prendre avec les enfants en cas de non-respect des règles établies ensemble. Il est intéressant d'ajouter à ce règlement tout ce qu'il est autorisé de faire : faire un règlement positif. En début de journée, les mercredis et/ ou pendant les vacances, lors du rassemblement des enfants, les animateurs trouvent important de refaire un point rapide sur les règles à respecter afin que la journée débute correctement et que tous les enfants puissent avoir les informations essentielles au bon déroulement de celle-ci.
- Donner des conditions sécurisantes pour établir des relations sociales positives
 - Favoriser le dialogue avec l'équipe, les enfants, et les parents.
 - Permettre aux enfants de se retrouver dans un cadre sécurisé et sécurisant.
 - Favoriser le Vivre-Ensemble
 - Créer des liens intergénérationnels avec la mise en place d'un partenariat avec le centre Ages et Vie de la commune de Plouzévéde (accueillant 8 colocataires).

Le moment du repas :

Le moment des repas est un moment convivial où l'on apprend une multitude de choses.

On apprend à goûter les nouveaux aliments.

On apprend à être autonome, couper sa viande, aller chercher de l'eau accompagner ou non de l'animateur.

L'équipe d'animation doit observer les difficultés de chacun pour venir le soutenir.

C'est aussi un moment d'échange où les discussions vont bon train.

Avant de passer à table, les enfants passent aux toilettes et se lavent les mains. Les animateurs veilleront attentivement à ce moment important d'apprentissage des règles d'hygiène.

Le personnel de service du centre (une personne) prépare les plats.

Le groupe des petits rentre en premier au réfectoire vers 12h00 pour s'installer tranquillement.

Suivent les moyens grands vers 12h10.

Les enfants choisissent leur place suivant leurs affinités, mais les animateurs peuvent intervenir sur ce choix. Le contexte de la matinée peut être déterminant.

Les tables des petits sera dressée en amont courant de la matinée, les enfants n'auront plus qu'à prendre place. Concernant les plus grands, ils se servent seuls les entrées et desserts comme au self.

Les animateurs mangent ensemble à table, en retrait des enfants.

Les petits sont servis à table, les animateurs les accompagnent pour le repas, ils les aident pour le service et pour couper la viande par exemple.

Les moyens-grands vont chercher leurs plats chauds à tour de rôle (table par table) auprès de la personne qui fait le service et ils débarrassent seuls les plateaux après avoir fini de manger. Les animateurs assurent la gestion du supplément de nourriture afin que chaque enfant puisse en bénéficier.

Les pichets d'eau sont remplis par les enfants, les animateurs aident les petits et chaque midi un « responsable de pichet » est désigné sur les tables des grands afin de responsabiliser les enfants et éviter trop de déplacements durant le repas. De plus, un responsable « bruit » sera également désigné afin de limiter le volume sonore dans le réfectoire lors du repas.

Nous demandons aux enfants de participer au lavage des tables à la fin du repas, un duo sera désigné le matin lors du rassemblement.

Le repas se termine vers 12h45/13h. Nous souhaitons laisser le temps aux enfants de manger, quand les plus grands ont terminés, ils débarrassent leur plateau et retournent s'asseoir dans le calme à table, puis le groupe sort du réfectoire accompagné d'un animateur afin de laisser les petits finir leur repas tranquillement.

Le groupe des petits rejoint sa salle pour un temps calme (histoires, préparation à la sieste).

Les animateurs préparent le temps de repos des enfants du groupe des petits.

En ce qui concerne les grands, c'est un moment où ils peuvent investir le centre dans leur salle et à l'extérieur dans la cour, quand la météo le permet. Les animateurs se placent et se déplacent sur le centre où ils peuvent intervenir rapidement, si les enfants en font la demande ou s'il y a un problème.

L'intervention des animateurs auprès des enfants doit se faire dans un respect mutuel.

Objectif opérationnel 4 : Développer les notions d'entraide et de partage

Pendant les temps d'accueil, les enfants veulent voir leur copain et partager des moments ensemble. Notre centre doit respecter cela et mettre en œuvre une politique de rencontre et de partage pour bien vivre ensemble.

- Des temps de jeux libres : il est prévu dans la journée de nombreux temps où les enfants se regroupent comme ils le veulent pour faire des jeux ensemble. Le temps du repas est un temps plus calme ou nous n'intervenons pas dans leurs échanges. Les enfants choisissent dans la mesure du possible leur place à table et les copains avec qui ils veulent s'installer.

- Les rencontres inter-centres : chaque année, des rencontres inter centres sont organisées pour aller à la rencontre de nouvelles personnes et de nouveaux lieux. Les rencontres se font en général avec le réseau Familles Rurales mais aussi au niveau de la communauté des communes de Landivisiau.
- Les jeux collectifs/ grands jeux : des petits jeux d'équipes basés sur l'entraide et la collaboration sont régulièrement organisés. Un grand jeu est proposé à tous les enfants chaque vendredi pendant les vacances.
- L'entraide dans les temps d'activités : l'équipe veille à inciter les enfants à l'entraide pendant les temps d'activités physiques ou manuelles par la parole afin de favoriser les échanges de compétence. Si un enfant à plus de difficultés à effectuer une tâche, il pourra compter sur un copain pour l'aider et vice versa.
D'autre part, certaines activités manuelles sont individuelles, d'autres sont collectives pour permettre la cohésion du groupe d'enfants. Certaines activités spécifiques telles que la cuisine, sont vectrices de cohésion, de partage.
- Les mini-séjours : ils sont organisés tous les étés et permettent la cohésion, l'entraide par le fait de partager un large temps de vie quotidienne.
Le projet pédagogique spécifique aux camps, développent plus largement cet objectif.

Sensibiliser l'enfant à la démarche éco-responsable :

Nous sommes des modèles pour les enfants. Ils vont grandir à travers leurs expériences et les personnes qui les entourent. Il est important que nous montrions le bon exemple en adoptant des attitudes écoresponsables, en impliquant cela à l'échelle de l'enfant à travers une activité ou un projet.

Sensibiliser l'enfant à la citoyenneté et aux comportements responsables.

- Sensibiliser l'enfant au développement durable par le biais d'activités en rapport avec l'environnement.
- Apprendre à recycler ou à réutiliser des objets pour les remettre au goût du jour.
- En privilégiant le recyclage plutôt que le gaspillage en évitant d'acheter du jetable. (Mise en place de poubelle de tri dans les salles communes)

Objectif pédagogique 4 : Favoriser le dialogue et l'ouverture

Le centre de loisirs est une entreprise sociale qui amène à rencontrer beaucoup de personnes : enfants, parents d'enfants, animateurs, membres de l'association organisatrice du centre, intervenants extérieurs... il est important que soit mise en place une organisation qui permette l'échange entre tous.

Objectif opérationnel 1 : laisser l'enfant s'exprimer

- L'écoute des enfants : Les animateurs doivent rester à l'écoute des enfants à tout moment. Des espaces de discussion seront aménagés plus particulièrement dans la journée : pendant les temps de rassemblement, l'enfant pourra exprimer ses envies, proposer des activités. Les enfants, peuvent, à tout moment de la journée, nous trouver pour discuter, échanger, se confier...
L'animateur doit aussi veiller au bien-être de l'enfant : veiller à désamorcer d'éventuels conflits, déceler des malaises et les communiquer à l'équipe.

L'animateur fait preuve de bienveillance.

D'autre part, les enfants doivent aussi écouter les animateurs et respecter leur autorité en cas de bêtise par exemple. Lorsque l'enfant fait une bêtise, il est important que l'animateur rappelle qu'il a commis une erreur et explique celle-ci. Le cas échéant, la punition doit être appliquée selon les règles de vie établies ensemble.

- L'échange entre les enfants : comme cité précédemment, les rencontres inter-centres seront l'occasion d'échanges avec des enfants d'autres communes. Également sur le centre, les enfants ne sont pas tous natifs de la même commune, ne sont pas issu du même établissement scolaire, ce qui peut, parfois, créer d'autres affinités et permettre l'échange entre eux. Si l'animateur doit être à l'écoute de l'enfant, il ne doit pas être omniprésent et le laisse tranquille à certains moments. Si les enfants créent leur espace de jeux, l'animateur les laisse autonomes.

Objectif opérationnel 2 : Favoriser les échanges dans l'équipe d'animation

- Les temps de réunion : L'équipe d'animation se réunit entièrement une fois toutes les 3 semaines, le mardi matin, afin de penser les prochains mercredis et/ ou prochaines vacances. Cette réunion formelle permet également d'évoquer des sujets bien précis, tel que les enfants, les parents, les relations entre animateurs, l'organisation, les plaquettes de vacances...

En dehors de ces temps, l'équipe se voit durant la journée, et lors du repas de midi, elle peut éventuellement échanger sur la matinée et ou élaborer et répondre à des questionnements sur l'après-midi à suivre. Mais ces temps restent entre-coupés entre les services et les enfants. Bien entendu l'équipe de direction reste disponible pour échanger et répondre aux demandes des animateurs sur tous les autres temps.

L'équipe d'animation n'étant pas au complet à la fin des journées, les notes et les remarques peuvent être notées sur le tableau et sur le cahier de transmission mis à disposition pour permettre une bonne transmission des informations et préparer l'ordre du jour de la prochaine réunion.

- Le suivi des stagiaires : Pour favoriser une bonne intégration des stagiaires à l'équipe d'animation, plusieurs outils seront utilisés.
D'une part, chaque stagiaire aura un animateur référent sur lequel il pourra compter en cas d'interrogation.
Ce référent fera aussi le relais avec l'équipe de direction pour échanger sur les évolutions du stagiaire.
D'autre part, l'équipe de direction emploiera un outil d'évaluation du stagiaire par lequel celui-ci s'évaluera lui-même avant le stage, en milieu de stage et en fin de stage. Cette évaluation sera à chaque fois l'occasion de faire un bilan avec le stagiaire.
Les bilans permettront d'analyser son parcours en milieu de stage et en fin de stage, afin de relever les points négatifs comme positifs.

Objectif opérationnel 3 : créer un espace de rencontre avec les parents

Pour que l'enfant se sente en sécurité dans le centre de loisirs, il faut que les parents soient eux-mêmes rassurés quant à la qualité de l'encadrement et de l'organisation de temps d'accueil ou de vacances de leurs enfants. Cela passe par un échange efficace entre l'équipe d'animation et les parents.

- Créer des temps d'échange animateurs-parents : Les parents peuvent, matin et soir accompagner leurs enfants dans les salles respectives, afin de limiter la décharge d'un animateur pour l'accueil et ainsi, permettre aux parents de rencontrer tous les animateurs et l'espace d'accueil de leur enfant. De plus, ils peuvent avoir un temps d'échange avec l'animateur présent. Ce laps de temps d'échange, permet de prendre en compte et même noter les remarques et recommandations des parents, quant au bon déroulé de la journée de leur enfant. L'animateur pourra rapporter à l'équipe ces informations.
- Des outils de communication : Le site internet est un outil efficace de communication, ainsi que les réseaux sociaux. Les médias classiques (tel que les journaux, bulletins municipaux...) sont aussi utilisés pour relayer la vie de l'ALSH.

De plus, un espace d'affichage a été installé à l'entrée du centre. Les familles peuvent y trouver les informations importantes.

Ouvrir l'accueil aux parents

Les familles, peuvent à tout moment demander un rendez-vous avec l'équipe de direction, cette dernière est joignable et disponible pour répondre aux besoins des enfants et des parents.

- Il peut leur être proposé d'animer des temps ou des activités spécifiques d'après leurs envies, compétence et leur savoir-faire.
- Lors de l'inscription de l'enfant, les familles ont un accueil individuel et personnalisé avec l'équipe de direction de la structure qui leur présente les locaux et le fonctionnement du centre.

LES ACTIVITES :

- L'équipe d'animation comprend l'équipe de direction, c'est pour cela qu'elle participe à la préparation et à l'animation des activités.
- Les activités proposées par tranche d'âge :
 - 3-5 ans
 - 6-8 ans
 - 9-11 ans (si le groupe est trop important, cette tranche d'âge se dirigera dans la salle dite « passerelle » afin de faire les mêmes activités que les autres mais dans une autre salle, pour dédoubler le groupe).
 Des animateurs référents prennent en charge chaque tranche d'âges. Dans l'organisation du planning des animateurs, il faudra veiller à ce qu'il y ait un animateur référent toujours présent quel que soit le moment de la journée, surtout pour les petits.

Pour le groupe des 3-5 ans, les animatrices référentes sont Laëtitia et Chloé, et pour le groupe des 6-11 ans c'est Marine et Erwan.

Des activités seront préparées en amont par tranche d'âge et par thème, l'idée est de maintenir une cohésion dans les thèmes entre les groupes.

- **Deux temps d'activités sont proposés aux enfants** : le matin et l'après-midi
Les activités sont présentées aux enfants pendant le temps de rassemblement dans chaque salle d'accueil.
- **Diversification des activités** : pouvoir faire en sorte que l'enfant puisse expérimenter toutes sortes de choses. Les activités seront variées et appartiendront à différents domaines : sportif, culturel, manuel...
- **L'activité n'est pas une fin en soi** : aménager un projet global sur plusieurs jours, une semaine ou plusieurs semaines pour libérer l'imaginaire et donner le goût d'apprendre.
- **L'enfant est force de proposition** : les activités peuvent être proposées par les enfants au moment du rassemblement, ou à tout autre moment de la journée. Les propositions seront prises en compte par l'équipe d'animation.
- L'enfant est libre de ne faire ou ne pas faire une activité s'il explique son choix. L'activité est parfois l'art de ne rien faire : ne pas contraindre un enfant à quitter une activité « banale » pour l'activité super bien préparée qu'il n'a pas envie de faire.
- L'équipe d'animation devra faire preuve **d'adaptation et d'improvisation**. L'animateur peut laisser de côté une animation pour une autre si elle intéresse plus, aider un autre animateur qui a beaucoup d'inscrits, poursuivre une activité sur d'autres créneaux quitte à abandonner une autre animation prévue initialement.
- Un grand jeu sera proposé aux enfants une fois par semaine (en fin de semaine). Ce grand jeu sera préparé pendant la semaine par deux animateurs (ou plus...)
- **Une sortie** en dehors du centre sera proposée une fois par semaine **pendant les vacances scolaires** (en général le mercredi) pour changer de cadre et découvrir d'autres activités. Les sorties seront variées elles aussi.
- **L'organisation des veillées** : pendant les vacances, des veillées à thèmes seront mises en place avec ou sans repas, et organisées par tranche d'âges (sur inscription) afin de vivre l'accueil de loisirs dans une autre ambiance : plus calme car moins d'enfants sont présents et ce temps sont un peu « magique » car il s'agit d'un temps en soirée.
L'enfant participe au rangement et au ménage après l'activité.

- Une activité spécifique : **l'activité passerelle**

La « passerelle » concerne les enfants de 9 à 11 ans. Un projet d'activités dédié à ce public est proposé pendant les vacances scolaires et les mercredis dans une salle mise à disposition pour eux. Ce qui leur permet de se « détacher » des plus jeunes du centre pendant un petit moment et de répondre ainsi à leur besoin d'autonomie et de liberté plus grandes.

Pendant les temps de vacances, les enfants auront le choix de continuer à fréquenter le centre dès le matin 7h30 et ce jusqu'au soir 18h30 et de profiter des animations sur le centre comme les autres, ou de participer à la passerelle sur les heures d'ouvertures (soit à la journée, demi-journée ou mêmes en soirée pour les veillées).

Suivant les lieux d'activités, un transport sera assuré par les animateurs avec le minibus du centre (déclaration spécifique auprès de l'assurance effectuée).

Une partie du groupe passerelle est constituée d'enfants qui quittent le centre de loisirs à l'heure de l'activité et revient au centre à la fin de cette dernière, mais l'activité passerelle permet également aux enfants, s'il le souhaite de venir que sur le temps de l'activité et ne pas intervenir sur le groupe du centre de loisirs. Cela permet aux enfants de bénéficier des activités pour eux alors qu'ils ont quittés le centre de loisirs, ainsi, ils peuvent retrouver des enfants qui venaient au centre avec eux étant plus jeunes.

Cet accueil permet aussi de faire le lien entre les passerelles et le groupes ados (11-16ans) qui a un fonctionnement propre et possède son propre projet pédagogique.

- La composition

L'équipe d'animation permanente est composée de la façon suivante :

FONCTION	NOM	PRENOM	DIPLOME	DIVERS
Directeur de l'association Directeur administratif	QUIEC	Yannick	BAFA BAFD BPJEPS ITP	AFPS/PSC1 Surveillant baignade
Directrice adjointe du centre de loisirs Référente handicap Animatrice permanente	QUILLEVERE	Marion	Monitrice éducatrice BAFD (en cours)	
Animateur mis à disposition par la mairie Animateur 6-11 ans Référent 6-8 ans	TANNE	Erwan	BAFA BAFD	AFPS
Animatrice permanente Animatrice 3-5 ans Référente -6ans	TANGUY	Chloé	BAFA	
Animatrice permanente Animatrice 6-11 ans Référente passerelle (8-11ans)	DANTEC	Marine	BAFA DEJEPS DPTR	PSC1
Animatrice permanente Animatrice – 6 ans Référente Sanitaire et groupe 3-5 ans	MORVAN	Laëtitia	BAFA BPJEPS Animation sociale	

Cet encadrement est complété par des animateurs BAFA vacataires, des stagiaires BAFA ou des animateur non qualifiés selon la fréquentation des enfants durant les vacances et selon la réglementation en vigueur. L'équipe est composée d'un directeur titulaire d'un diplôme professionnel de l'animation et des animateurs qualifiés (BAFA, équivalent ou stagiaire, et de non-diplômés) ... Pour garantir au maximum la continuité du projet et une cohérence dans le fonctionnement, le poste de direction est un CDI, ainsi que le poste de direction adjointe et 4 animateurs en cdi. Les CEE renforce l'équipe selon les effectifs.

Le rôle du directeur :

Il doit défendre son idéologie auprès de l'organisateur, des animateurs et des familles.

Il est GARANT de la sécurité physique et affective des enfants et de l'équipe.

Il est le garant de la mise en œuvre du Projet Pédagogique. Il doit faire en sorte que son équipe soit cohérente et dynamique et respecte le Projet Pédagogique.

Il doit être disponible et à l'écoute des animateurs, des enfants, des familles, des intervenants et des agents en organisant des réunions, des notes d'informations

Il gère les relations avec les différents partenaires (prestataires de service, partenaires, municipalité, etc.) permettant ainsi la réalisation du Projet Pédagogique.

Il gère son budget, l'administratif et l'équipe d'encadrement.
 Il a un regard sur les activités proposées.
 Il a un rôle de formateur vis-à-vis des animateurs et du suivi et évaluation des stagiaires.
 Il détermine les points négociables et non négociables relatifs au bon fonctionnement du Service.
 Il établit le compte de résultats et solde les comptes

Le rôle de l'adjoint :

Le directeur adjoint seconde pédagogiquement et administrativement le directeur.
 Il veille à la continuité éducative des enfants et au bon relationnel avec les enfants et les familles.
 En collaboration avec le directeur, Il élabore et met en œuvre le projet pédagogique du centre.
 Il organise et encadre les activités selon le rythme et les besoins des enfants.
 Il participe à l'organisation et s'assure au quotidien du bon fonctionnement.
 Il assure un rôle de formateur auprès des nouveaux animateurs.
 Il veille au respect et à l'application des consignes d'hygiène et de sécurité.
 Il participe à la gestion administrative et financière du centre.
 Il assure les rendez-vous familles
 Il est référent handicap et reste à disposition des familles
 Il met en œuvre des activités spécifiques pour répondre aux besoins des enfants en situation de handicap, suivant leurs capacités et leurs difficultés

Le rôle de l'animateur :

Il est à l'ÉCOUTE des enfants, de leurs besoins, de leurs envies, leurs attentes.
 Il doit instaurer un DIALOGUE avec chaque enfant.
 Il doit respecter l'enfant en tant qu'individu et être tolérant.
 Il contribue à la réalisation du projet pédagogique dont il a eu connaissance.
 Il doit être DYNAMIQUE, être POSITIF et MOTIVÉ pour mener à bien ses activités.
 Il est garant de la sécurité physique et affective des enfants.
 Il est force de proposition et s'adapte quand une activité ne fonctionne pas.
 Il fait noter les problèmes survenus au cours de l'accueil (mêmes minimes) dans le cahier de transmission.
 Il doit faire preuve de CURIOSITÉ pour élargir ses connaissances
 Il veille au bon déroulement :
 - Des activités (selon l'âge des enfants, il les mène jusqu'au bout, il explique les consignes de rangement du matériel)
 - Des sorties (respecter faire respecter les règles de sécurité, essayé de prévoir l'imprévu)
 - De la vie quotidienne (attentif à l'hygiène, correct dans sa tenue et dans ses propos)

L'animateur est un EXEMPLE pour l'enfant, une référence. Sa façon d'intervenir au sein du groupe est essentielle. Il doit être compréhensible, clair et ordonné. La moindre confusion peut engendrer une incréibilité auprès des enfants.

L'animateur est celui qui va faire passer de bons moments aux enfants confiés à sa responsabilité.

Le directeur, la directrice adjointe et les animateurs doivent :

Être MOTIVANT pour l'équipe

S'investir dans la vie du centre, participer aux réunions et accepter la critique.

Avoir les capacités de s'intégrer au sein de l'équipe

Être ponctuel

Se respecter

Faire preuve de RÉACTIVITÉ, diriger, animer un

Être RESPONSABLE

Être motivé, affirmer leur engagement, leurs convictions, leurs valeurs, leur intérêt à prendre part au projet

Faire preuve d'initiative, s'investir, anticiper, réagir face à l'imprévu, s'adapter aux différentes situations dans la bonne humeur

Gérer un groupe d'enfants d'une manière efficace et agréable,

Être SOCIABLE, entretenir de bonnes relations avec les autres, participer aux activités collectives, respecter l'autre, le comprendre

Savoir communiquer, informer, savoir écouter, s'exprimer avec clarté, travailler en équipe

Être CRÉATIF, rechercher des idées nouvelles, mettre à disposition ses compétences pour faire avancer le projet

Communiquer avec les parents, être le lien entre le centre et leur enfant

La relation avec les parents :

L'animateur est le lien direct entre les enfants, les familles et l'Accueil de Loisirs.

- Il échange avec les parents lorsqu'ils sont demandeurs sur la journée de leur enfant.
- Il sait répondre aux demandes d'organisation ou il sait orienter les familles vers les personnes concernées.
- Il est présent aux moments de l'accueil et du départ.

LA SECURITE

- *Le respect des règles de vie*

Il est important que l'accueil de loisirs soit un lieu où l'enfant se sente en sécurité.

Nous l'avons vu à travers les objectifs pédagogiques développés plus haut, l'enfant peut s'exprimer librement et nous laissons une grande souplesse et une grande place à l'enfant dans l'organisation de sa journée.

Mais cela n'enlève en rien les obligations de l'enfant de respecter les règles et les adultes qui assurent la sécurité affective et physique de public accueilli.

Ainsi tout conflit entre enfants devra être pris en charge par un animateur et réglé.

Le non-respect des règles sera l'objet d'une discussion et d'une sanction éventuelle.

- *Connaître les locaux et les animateurs*

Pour se sentir en sécurité, les enfants doivent connaître les lieux et les animateurs. Tout nouvel enfant accueilli aura le droit à une visite de la salle et du reste des locaux, ainsi qu'à une présentation des animateurs.

Les enfants seront prévenus des dangers éventuels et connaîtront les pièces « interdites » : cuisine, salle des animateurs (sauf autorisation et présence d'un animateur).

- *L'accueil*

Les parents sont priés de déposer et récupérer les enfants dans leur salle d'activités respectives ou à la responsabilité d'un animateur. Un échange physique est préférable.

- *La pharmacie*

Un animateur « référent » sanitaire est désigné et aura la responsabilité des différentes prises en charges des enfants ainsi que de la bonne tenue de la pharmacie.

Elle se doit d'être vérifiée régulièrement

Elle doit être emportée lors de tous les déplacements

Le registre d'infirmerie doit être rempli lors de chaque intervention

La pharmacie sera stockée hors de portée des enfants.

- *Hygiène*

Du personnel qualifié mis à disposition par la collectivité aura en charge la préparation des repas.

- *Divers*

Tout groupe d'enfants sera obligatoirement accompagné sous la surveillance d'un animateur, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur du centre

Tout matériel dangereux (bricolage, outils...), produit toxique sera stocké en armoire fermée à clé hors de la portée des enfants

L'état du matériel pédagogique sera vérifié et remplacé si nécessaire.



ASSOCIATION DE
PLOUZÉVÉDÉ, SAINT
VOUGAY, TRÉZILIDÉ

